

GRILLE DES USAGES ET NORMES

zone: H-102

Règlement de zonage numéro						
GROUPE ET CLASSE D'USAGES						
USAGES AUTORISÉS	1	2	3	4	5	6
H. Habitation						
1	h1. Unifamiliale	•				
2	h2. Bi et trifamiliale					
3	h3. Multifamiliale					
4	h4. Maison mobile					
5	h5. Mixte					
6	h6. Intergénération		•			
C. Commerce						
7	c1. Général					
8	c2. Récréo-touristique					
I. Industrie						
9	i1. Extraction					
P. Public						
10	p1. Service public					
11	p2. Télécommunication					
A. Agricole						
12	a1. Agriculture					
AF. Agro-forestier						
13	af1. Agro-forestier					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
14	Permis			(1)		
15	Exclus					

Feuillet 3

NOTES:

(1) art. 4.4.1.2 a),e),q),s),y)

(2) si extension du développement au-delà des lots protégés par droits acquis.

(3) superficie minimum de 3716 m2 pour un lot riverain à un cours d'eau

IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
16	Isolée	•	•			
17	Jumelée					
18	En rangée					
Marge minimum						
19	Avant (m)	8	8			
20	Latérale (m)	1,5	1,5			
21	Latérale totale (m)	3	3			
22	Arrière (m)	5	5			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT						
23	Hauteur (étages)	(min.)	1	1		
24		(max.)	2	2		
25	Largeur (m)	(min.)	7,2	7,2		
26		(max.)				
27	Superficie d'implantation (m ²)	(min.)	75	75		
28	Logements/Bâtiment	(max.)	1	2		

DENSITÉ						
29	Logements à l'hectare	(max.)				
30	Rapport plancher/terrain	(max.)	0,30	0,30		
31	Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	(max.)	0,50	0,50		

LOTISSEMENT						
32	Superficie de terrain (m ²)	(min.)	2787	2787		
33	Largeur de terrain (m)	(min.)	46	46		
34	Profondeur de terrain (m)	(min.)				

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
35	Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)		(2)	(2)		
36	Plan d'implant. et d'intégr. architecturale (PIIA)					
37	Projet intégré					
38	Notes		(3)			

AMENDEMENTS

Date	N° règlement	Appr.

Septembre 2004

RICHARD E. RANGER, urbaniste